



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 6780

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur un contrat d'exportation d'hélicoptères conclu avec l'Algérie. En effet, les autorités algériennes ont notifié à la société Eurocopter, le 10 décembre 1996, la commande de douze hélicoptères de type Ecureuil, afin de pouvoir en équiper les forces armées algériennes. Eurocopter, ne pouvant obtenir l'autorisation d'exportation de ces matériels, n'a pas été en mesure d'exécuter le contrat, lequel a donc été dénoncé par Alger aux torts exclusifs du constructeur franco-allemand. Les autorités algériennes repassent actuellement un appel d'offres international pour ce marché, dont Eurocopter est d'office exclu. Il lui demande donc s'il est normal, à l'heure où l'industrie européenne de défense ne trouve plus de débouchés sur son propre marché, d'entraver ce type de contrats, alors que, par ailleurs, le même type d'hélicoptère a été livré à la société algérienne d'exploitation d'hydrocarbures Sonacotrach, sans obstacle aucun.

Texte de la réponse

Les recherches effectuées par les services du ministère des affaires étrangères n'ont pas permis de retrouver trace du projet de vente d'hélicoptères dont il est fait mention par l'honorable parlementaire. Le ministère n'a pas eu connaissance de cette opération et n'a pas été saisi d'une demande d'avis sur une telle autorisation d'exportation. Il lui paraît utile de rappeler en toute hypothèse que les demandes d'autorisations d'exportation pour ce type de matériel sont examinées au cas par cas, avec une attention particulière par la commission interministérielle d'exportation des matériels de guerre à laquelle le ministère des affaires étrangères est représenté avec voix délibérative.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6780

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4118

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 180